80

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 42 - MARS 1964
3° supplément
AVEYRON - LOZERE

/ARBORICULTURE FRUITIERE/

TAVELURE DU POMMIER (Avertissement)

La Tavelure du pommier est causée par un champignon (Venturia inaequalis) qui provoque des dégâts analogues à ceux observés sur poirier. Mais on observe rarement des chancres à conidies sur rameaux de pommier, notamment dans les vergers entretenus.

La conservation de la maladie se fait généralement sous forme de périthèces; ces organes lorsque les conditions sont favorables (température, pluie) dispersent des spores (ascospores) responsables des attaques précoces.

Il est possible que des chancres à conidies jouent un rôle dans cette contamination primaire mais ceci dans les vergers peu soignés.

On observe actuellement des périthèces qui projètent leurs ascospores. Les pommiers qui ont dépassé le stade B sont vulnérables.

Il est donc nécessaire d'effectuer sur ces arbres un traitement dès que possible.

Pour le choix des produits, se référer à notre édition spéciale. Les produits cupriques sont à employer de préférence, mais jusqu'au stade D. Par la suite on risquerait de brûler les jeunes organes.

M. BEZUT

ANTHONOME DU POMMIER (Information)

Dans les vergers où l'Anthonome a été observé l'année dernière, associer un insecticide approprié à la bouillie anticryptogamique destinée à prévenir la Tavelure.

M. BEZUT

1963
7

OIDIUM DU POMMIER (Information)

Cette maladie du pommier est fréquente et revêt un caractère de première importance. Elle se manifeste souvent très tôt ; les jeunes pousses sont alors envahies par le mycélium qui provoque un feutrage blanc, granuleux.

Ce champignon hiverne notamment dans les bourgeons. Lorsque la température et l'humidité sont favorables, il donnera des organes de reproduction (conidies) qui seront les principaux agents de contamination. Mais le mycelium est susceptible aussi de cheminer dès le printemps envahissant les organes de l'arbre de proche en proche.

Il faut, dès à présent, stopper cette progression ou cette contamination par l'application d'un traitement approprié (voir l'édition spéciale de notre Bulletin).

Il est important d'apporter un soin particulier à ce traitement : il faut laver abondamment le végétal pour que le produit s'oppose au développement du champignon.

Il sera bon dans l'avenir de renouveler ces traitements selon les indications de la Station. On doit supprimer toutes les pousses oïdiées dès leur apparition, et les brûler.

M. BEZUT

DLP 2-4-64 292620 .P.82

/ARBORICULTURE FRUITIERE/

MONILIA (Information)

Le monilia se développe actuellement surtout sur les arbres fruitiers à noyau , en particulier sur abricotier, Les conditions climatiques actuelles très favorables à la maladie rendent nécessaire l'exécution d'un traitement qui doit être réalisé avec beaucoup de soins. Ce traitement sera renouvelé s'il est lavé par la pluie. Les arbres touchés par la gelée doivent être traités, soit pour assurer le bon état sanitaire des fleurs (et ultérieurement des fruits) qui subsistent, soit pour assurer la végétation normale laquelle conditionne les récoltes de l'avenir.

Ne plus faire usage des anticryptogamiques à base de cuivre.

On peut employer les bouillies au Soufre.

L.L. TROUILLON

/GRANDES CULTURES/

LUZERNE (Information)

Des larves de Phytonome sont actuellement observées dans certaines luzernières ; il importe dans de telles situations de réaliser un traitement.

COLZA (Information)

L'apparition de charançons des tiges avant la période froide a provoqué des traitements qu'il convient de renouveler aussi longtemps que l'on observera l'accouplement des insectes.

L.L. TROUILLON

RECTIFICATIF

Dans l'Edition spéciale relative aux "Produits conseillés en I964" , à la page 3, lère colonne, "Colza" , à la rubrique "Petite altise du colza" :

lire : " D.D.T. et D.D.D. 600 g de matière active...."

au lieu de : " D.D.T. et D.D.D. 60 g de matière active ..."

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX